

Préavis n° 07/2023

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le

Préavis n° 07/2023 : Renouvellement des réseaux informatiques communaux (municipal responsable du dossier : O. Descloux)

La Commission s'est constituée comme suit :

Le président : Olivier Martin

Le rapporteur : Olivier Martin

Les membres : Christophe Blanc

Marc Roux

Frédérique Vincent

Raffaele Spinello

Véronique Blanc

Karim Mazouni

Préambule

La Commission ad-hoc s'est réunie le lundi 24 avril à 21 heures en présence de Monsieur Descloux, Municipal en charge de ce dossier et de M. Yves Steinmann, chef de projet « Systèmes d'information » et qui est la personne responsable de l'informatique communale. La Commission les remercie pour la qualité de leurs réponses, la volonté de transparence et les explications fournies lors de la séance.

Le déroulement de la séance

Après les présentations d'usage, Monsieur Descloux nous brosse un portrait détaillé en toute transparence de l'état actuel du réseau informatique de la Commune. L'état du câblage est confus et manque singulièrement d'identification et de documentation. Cette situation est jugée critique.

A la demande de la Commission, il nous est présenté quelques photos illustrant la situation actuelle des équipements relatifs au réseau informatique communal. Monsieur Descloux fait le constat suivant : le réseau a été conçu sans stratégie globale, par une juxtaposition désordonnée et sans documentation précise sur son fonctionnement.

C'est pour éviter qu'une telle situation ne perdure et se reproduise que Monsieur Steinmann a été engagé à 80 %, C'est lui désormais qui répond de la rénovation et



Préavis n° 07/2023

de l'évolution du réseau numérique. A la question de savoir si une seule personne à 80 % suffira, il n'y a pas encore de réponse précise. A la demande de la Commission, un deuxième document nous est présenté : il s'agit d'un schéma du futur réseau avec le matériel devisé et demandé dans ce préavis.

Au cours de nos discussions, il s'est avéré qu'une planification communale pour définir l'évolution et le développement de l'infrastructure informatique de la commune n'a pas encore pu être élaborée. La priorité fixée par la Municipalité est à la simplification, la sécurisation et clarification du réseau ainsi que de sa documentation.

En lien avec l'évolution du réseau, la réflexion suivante a été abordée. La Commune doit-elle envisager la location de service et déléguer la gestion d'une partie de son réseau à une entreprise privée ? Ou doit-elle être propriétaire de son infrastructure et garder la main mise sur l'informatique communale ? Ou un mixte, en gardant les secteurs clé ? Dépendance, indépendance, il y a de grands enjeux, il semblerait que la voie de l'indépendance soit celle à suivre. Il faut s'attendre dans un proche avenir à des nouveaux préavis concernant le secteur de l'informatique.

Conclusion

La Commission ad hoc a bien compris la nécessité de cette nouvelle infrastructure et de l'obligation de moderniser le matériel réseau en question, cela pour répondre aux besoins numériques actuels. A l'unanimité, la Commission recommande d'accepter ce préavis. Elle encourage la Municipalité à présenter au conseil sa stratégie en matière d'infrastructure informatique (y compris sécurité des installations et du réseau, services numériques) dans un délai d'un an.

Le Mont-sur-Lausanne, le 2 mai 2023

Prénom et nom

Signature

Le président :

Olivier Martin

Martino.

Le rapporteur :

Olivier Martin